

Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)

Bilan d'activité 2022
Du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2022



Adapei
Nouvelles
Côtes d'Armor
Ensemble créons l'autonomie



AMISEP



Penthièvre
ACTIONS



ASSOCIATION
Steredenn
C.L.L.A.J.



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES MESURES AESF	3
2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 AOUT 2022	5
2.1. Descriptif des mesures initiales.....	6
2.1.1. Composition familiale.....	6
2.1.2. Ages et répartition enfants/adultes.....	7
2.1.3. Nature des ressources.....	8
2.1.4. Montant des ressources.....	9
2.1.5. Motifs d'intervention.....	9
2.2. Descriptif des renouvellements	11
2.2.1. Motifs d'intervention.....	12
2.3. Descriptif des bilans	13
2.4. Les actions collectives	13
3. FOCUS territoires	14
4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	22

1. PRESENTATION DES MESURES DISPOSITIF AESF

L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF) a été introduit par la Loi N° 2007-293 du 5 mars 2007 reformant la protection de l'enfance.

Cette prestation d'aide sociale à l'enfance s'inscrit dans le cadre de la protection administrative et figure dans le Code de l'Action Sociale et des Familles au titre de l'aide a domicile (article L222-3).

L'AESF doit permettre **une prise en charge précoce** des familles qui connaissent des difficultés dans la gestion de leur budget, difficultés dont les conséquences peuvent être dommageables pour les enfants.

Cette mesure a pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant. **L'objectif de l'accompagnement est de restaurer une autonomie dans la gestion budgétaire, dans l'intérêt de l'enfant, pour une meilleure prise en compte de ses besoins.**

La mesure AESF relève d'une **décision du Président du Conseil Départemental**. Cette aide est initiée **à la demande des parents ou avec leur accord**, sur proposition du service de l'aide sociale à l'enfance et/ou de l'action sociale de proximité (SEF, SASP). Elle nécessite la signature d'un contrat d'engagement.

La mesure AESF doit être intégrée au projet pour l'enfant, de manière à préserver la cohérence de l'ensemble des actions menées auprès de l'enfant et de sa famille.

Sur le plan organisationnel, 5 associations, œuvrant dans le domaine de l'action sociale, se sont organisées en groupement solidaire afin d'apporter une réponse sur l'ensemble du département pour la mise en œuvre du 1^{er} marché de 2013 puis de 2018. Le groupement a décidé de poursuivre cette collaboration pour le nouveau marché publié le 24 avril 2022. Ces cinq associations sont :

- ▶ **Adalea** pour les territoires MDD de Saint Brieuc, Guingamp et Loudéac
- ▶ **ADAPEI NOUVELLES Côtes d'Armor** pour le territoire MDD de Saint-Brieuc
- ▶ **AMISEP** pour les territoires MdD de Lannion et Guingamp/Paimpol/Rostrenen
- ▶ **PENTHIEVRE ACTIONS** pour les territoires MDD de Saint-Brieuc et Dinan
- ▶ **STEREDENN** pour le territoire MDD de Dinan.,

L'association mandataire du groupement solidaire pour la mise en œuvre du marché avec le département est Adalea. Une charte de groupement solidaire et une convention de co traitance des prestations d'accompagnement AESF ont été établies pour formaliser les engagements de chacun.

En date du 12 juillet 2022, le Conseil Départemental a notifié au groupement l'attribution du marché pour les territoires des Maisons du Département de Saint-Brieuc, Lamballe, Guingamp/Paimpol/Rostrenen et Lannion. Malgré l'attribution des lots des MDD de Dinan et Loudéac à un autre prestataire, le groupement a souhaité se maintenir.

Sur le plan technique, le travail d'accompagnement en AESF exercé par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale du groupement vise un changement durable, à partir d'objectifs définis conjointement. Il permet d'aborder les conditions matérielles de vie de l'enfant et de la famille relatives :

- ▶ À la gestion administrative et budgétaire
- ▶ Au logement
- ▶ A l'entretien du cadre de vie et à l'hygiène de l'enfant
- ▶ A son alimentation
- ▶ A sa santé
- ▶ A sa scolarité
- ▶ A ses loisirs

L'accompagnement a pour but d'aider concrètement les ménages dans la gestion de leur budget au quotidien, par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et d'appui technique.

Il convient de ne pas faire à la place du ménage mais de l'accompagner et de l'aider à mieux répondre aux besoins de son (ses) enfant(s) en prenant en compte ses intérêts et le respect de ses droits.

L'AESF comporte deux volets d'intervention :

- Elle intervient sur des **problématiques d'ordre budgétaire et matériel** : l'accompagnement propose une approche pédagogique permettant à la famille d'identifier les dysfonctionnements, d'apprendre et de s'approprier des méthodes organisationnelles pour retrouver son autonomie budgétaire.
- Elle a une **dimension éducative** axée autour des responsabilités parentales : elle peut contribuer à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de retrouver ou conforter leur place, d'exercer leur rôle de parents et de répondre à leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

La mesure s'adresse aux familles composées d'au moins un enfant mineur et ouvrant droit à des prestations familiales. Même s'il s'agit d'une intervention « familiale », l'AESF est **mis en œuvre pour aider les parents à protéger l'enfant ou prévenir les risques de danger**.

L'accent est ainsi mis sur la protection de l'enfant, la préservation de son développement et son bien-être qui passent par une gestion appropriée des ressources familiales.

La durée de la mesure est de 12 mois. En fonction des besoins et de manière exceptionnelle, une demande de renouvellement de 3 mois pourra être sollicitée auprès des services du Conseil Départemental. En cours d'accompagnement, il peut être fait le constat de l'inadaptation de cette mesure de protection administrative. La mesure peut alors s'interrompre soit :

- A la demande de la famille, par demande écrite adressée au Président du Conseil Départemental.
- Sur décision du Président du Conseil Départemental par un courrier motivé.

Un bilan est réalisé 1 mois avant la fin de l'accompagnement, en présence des personnes signataires du contrat. Il porte sur l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet d'accompagnement et sur les propositions qui en découlent. Il est transmis au service Enfance Famille du Conseil Départemental.

A titre indicatif, le prévisionnel du marché pour l'année 2022 était établi sur la base de l'activité réalisée dans le cadre du précédent marché soit **un maximum de 1367 mois mesure pour 12 mois** pour l'ensemble du département. La répartition des lots pour lesquels le groupement est retenu sont les suivants :

- Lot n° 1 : Territoire de la Maison du Département de Saint-Brieuc.....385 mois mesures
- Lot n° 2 : Territoire de la Maison du Département de Guingamp.....315 mois mesures
- Lot n° 4 : Territoire de la Maison du Département de Lannion200 mois mesures

Pour rappel, la mesure AESF est prescrite par un travailleur social du département et notifiée via le bon de commande et le contrat déposé sur la plateforme GECO AESF au titulaire du territoire MDD. La mise en œuvre de la mesure n'est activée qu'après signature du contrat par la famille, le travailleur social de la MDD et la professionnelle CESF chargée de mettre en œuvre la mesure.

Les chiffres clés pour 4 mois du 1/09 au 31/12/2022

- **25 mesures initiales notifiées (soit 300 mois mesures)**
- **2 annulations de mesure**
- **48 enfants concernés par ces nouvelles mesures.**
- **11 mesures notifiées en renouvellement (soit 33 mois mesures)**
- **87 % des prescriptions concernent des familles monoparentales**
- **94 % des enfants ont entre 4 et 18 ans**
- **85 % des demandes de renouvellements concernent la gestion budgétaire et administrative.**

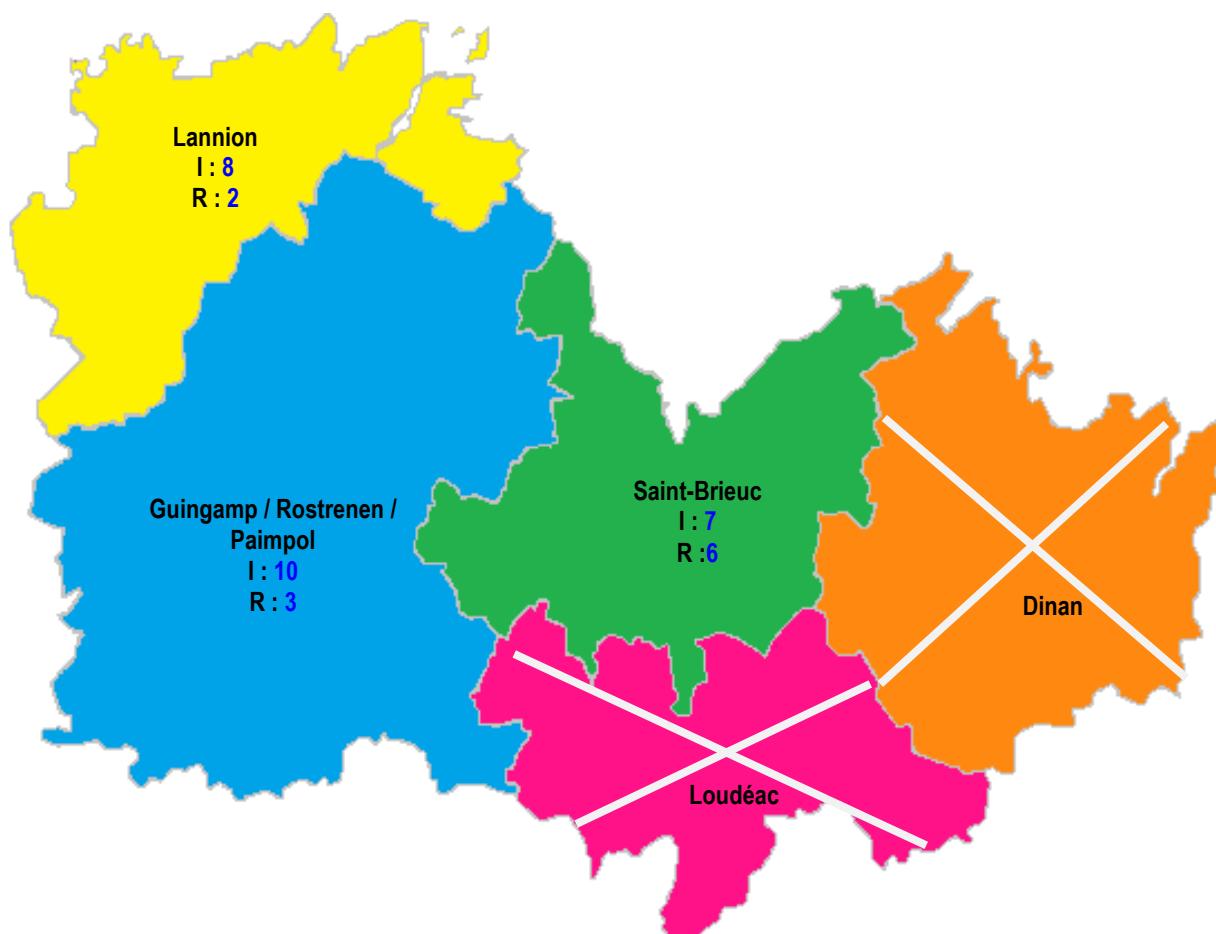
Tableaux comparatifs entre le prévisionnel et le réalisé (mois mesures)

	Prévisionnel Cahier des charges 2022	Estimation prévisionnelle sur 4 mois		Réalisé 2022 Initiale Sur 4 mois	Réalisé 2022 Renouvellement Sur 4 mois
LANNION	200	50	LANNION	32	6
GUINGAMP	315	79	GUINGAMP	40	9
SAINT BRIEUC	385	96	SAINT BRIEUC	28	18
TOTAL	900	225	TOTAL	133	

Sur les 4 premiers mois du marché, nous avons réalisé 133 mois mesure soit 14,7 % du prévisionnel du marché pour une année entière.

2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 Décembre 2022 (4 mois)

Cartographie des notifications reçues 2022 par territoire MDD : I = mesure Initiale / R = Renouvellement



Les mesures de renouvellements contractualisés en début de marché font suite aux mesures initiales de 6 mois du précédent marché.

2.1. Descriptif des mesures initiales prescrites :

Pays MDD	Mesure initiale				
	Signées	Annulées	En attente de signature	Total	%
Guingamp/Rostrenen/Paimpol	6	0	4	10	40 %
Saint Briec	1	1	5	7	28 %
Lannion	0	1	7	8	32 %
Total des 3 territoires MDD	7	2	16	25	100 %

Les mesures initiales prescrites en ce début de marché sont principalement issues du territoire de la MDD Guingamp/Rostrenen/Paimpol (40% des prescriptions). Il est à noter que sur le territoire de la MDD St Briec / Lamballe, l'association Penthièvre Actions n'a reçu aucune demande.

2.1.1. Composition familiale (demandes initiales signées)

Territoire	Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Saint Briec		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Isolé(e) + 1 enfant	6	60.00 %	1	14.29 %	1	16.67 %	8	34.78 %
Isolé(e) + 2 enfants	-	-	2	28.57 %	2	33.33 %	4	17.39 %
Isolé(e) + 3 enfants	1	10.00 %	2	28.57 %	1	16.67 %	4	17.39 %
Isolé(e) + 4 enfants	2	20.00 %	-	-	2	33.33 %	4	17.39 %
Couple + 1 enfant	1	10.00 %	1	14.29 %	-	-	2	8.70 %
Couple + 2 enfants	-	-	1	14.29 %	-	-	1	4.35 %
Couple + 3 enfants	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 4 enfants	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10	100 %	7	100 %	6	100 %	23	100 %

- Le constat sur ces 4 premiers mois de marché reste identique au marché précédent, à savoir que les ménages concernés sont à 87% des familles monoparentales.
- En ce début de marché, nous soulignons une absence d'orientation sur le secteur de Lamballe.

2.1.2. Ages et répartitions enfants / adultes (demandes initiales signées)

➤ Les enfants

Territoire	Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Saint Briec		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	1	5.55 %	2	14.29 %	-	-	3	6.25 %
de 4 à 10 ans	7	38.90 %	3	21.42 %	9	56.25 %	19	39.59 %
de 11 à 18 ans	9	50.00 %	6	42.86 %	7	43.75 %	22	45.83 %
Jeune majeur	1	5.55 %	3	21.43 %	-	-	4	8.33 %
TOTAL	18	100 %	14	100 %	16	100 %	48	100 %

* Non renseigné : âge des enfants non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages.

Pour les **48 enfants** dont les âges ont été indiqués :

- La tranche d'âge la plus représentée est celle des 11-18 ans soit un constat similaire au bilan de l'ancien marché sur les 8 premiers mois de l'année.
- Les 4-10 ans représentent une part importante des enfants accompagnés dans le cadre de cette mesure mais comme pour le bilan 2022 de l'ancien marché, ils sont légèrement moins représentés que les 11-18 ans.
- Les jeunes majeurs sont toujours présents pour 8% et principalement sur la MDD de Lannion.

➤ Les adultes

Territoire	Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Saint Briec		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
18 à 25 ans	-	-	1	11.12 %	1	16.67 %	2	7.69 %
26 à 39 ans	3	27.27 %	4	44.44 %	4	66.68 %	11	42.31 %
40 à 59 ans	7	63.64 %	4	44.44 %	1	16.67 %	12	46.15 %
60 ans ou plus	1	9.09 %	-	-	-	-	1	3.85 %
TOTAL	11	100 %	9	100 %	6	100 %	26	100 %

* Non renseigné : âge des adultes non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages

On retrouve **26 adultes** dont **21 femmes** et **5 hommes**.

Nombre de bénéficiaires pour 100 000 habitants par territoire Maison du Département (sur les mesures initiales) et sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022

- **Maison du Département de Saint-Brieuc** : 218 287 habitants, 22 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **10 personnes pour 100 000 habitants**.
- **Maison du Département de Guingamp/Paimpol/Rostrenen** : 125 937 habitants, 29 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **23 personnes pour 100 000 habitants**.
- **Maison du Département de Lannion** : 118 000 habitants, 23 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **19 personnes pour 100 000 habitants**.

2.1.3. Nature des ressources (demandes initiales signées)

Territoire	Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
RSA	3	30.00 %	3	42.85 %	4	66.66 %	10	43.47 %
RSA + salaire	-	-	-	-	-	-	-	-
AAH	-	-	-	-	-	-	-	-
Pension invalidité	1	10.00 %	-	-	-	-	1	4.35 %
Chômage indemnisé	1	10.00 %	1	14.29 %	-	-	2	8.70 %
Prestations familiales	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat Aidé	1	10.00 %	-	-	-	-	1	4.35 %
Indemnités journalières	1	10.00 %	1	14.29 %	1	16.67 %	3	13.04 %
Salaire	3	30.00 %	2	28.57 %	1	16.67 %	6	26.09 %
Sans ressources	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraite	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Ressources	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10	100%	7	100 %	6	100 %	23	100 %

* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- En ce début de marché, nous sommes sur les mêmes constats que sur les 8 derniers mois du précédent marché. En effet, 52% des ménages perçoivent des revenus liés au travail (salaire, IJ ou ARE).
- 10 ménages perçoivent le RSA, cela représente 43% des ménages accompagnés sur les 4 premiers mois du marché.
- L'inflation que subit la France depuis quelques mois touche très sévèrement les ménages accompagnés dans le cadre d'une mesure AESF.

2.1.4. Montant des ressources (demandes initiales)

Territoire	Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Saint Briec		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Sans ressource	-	-	-	-	-	-	-	-
< 300€	-	-	-	-	-	-	-	-
De 300 à 599€	1	10.00 %	1	14.29 %	-	-	2	8.70 %
De 600 à 999€	3	30.00 %	4	57.14 %	-	-	7	30.43 %
De 1 000 à 1 499€	3	30.00 %	2	28.57 %	2	33.33 %	7	30.43 %
De 1 500 à 1 999€	2	10.00 %	-	-	2	33.33 %	4	17.39 %
De 2 000 à 2 499€	-	-	-	-	2	33.33 %	2	8.70 %
De 2 500 à 2 999€	1	10.00 %	-	-	-	-	1	4.35 %
> 3 000€	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10	100 %	7	100 %	6	100 %	23	100 %

* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- 2 ménages perçoivent des ressources entre 300 et 599 €.
- 3 ménages perçoivent des ressources supérieures à 2 000 €,
- 11 ménages perçoivent entre 1000 et 1999 €.
- En début de marché, les données financières des ménages semblent similaires à celles du bilan du 1/01 au 31/08/2022. Cependant, l'inflation a un impact sur le budget des ménages et la capacité à le gérer en lien avec les besoins de leurs enfants.

2.1.5. Les motifs d'intervention

L'intervention du professionnel CESF a pour objectifs :

- De comprendre, avec la famille, la nature des difficultés rencontrées au niveau budgétaire ;
- De sensibiliser la famille sur les conséquences des choix budgétaires sur la vie familiale et sur les relations au sein de la famille et notamment les conséquences préjudiciables pour les enfants d'une éventuelle non-utilisation des prestations dans leur intérêt ;
- D'élaborer ensemble des priorités budgétaires visant à assurer les besoins des enfants ;
- D'élaborer ensemble des priorités budgétaires et/ou favoriser des projets visant notamment à assurer ou à améliorer la prise en compte des besoins de l'enfant, dans le respect des choix parentaux ;
- D'anticiper des dépenses imprévues lorsque la nature des revenus de la famille le permet, ou d'intégrer la diminution des ressources suite à un changement de situation ;
- D'organiser avec la famille la gestion de son budget ;
- D'enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales ;
- De mobiliser et valoriser les compétences et les potentialités de la famille ;
- D'aider la famille à retrouver une autonomie budgétaire qui permette de garantir la prise en compte des besoins de l'enfant, de favoriser des projets.

Pour ce faire une trame de projet a été construite sur 3 axes principaux pouvant être travaillés et servant de base à l'élaboration du contrat d'accompagnement :

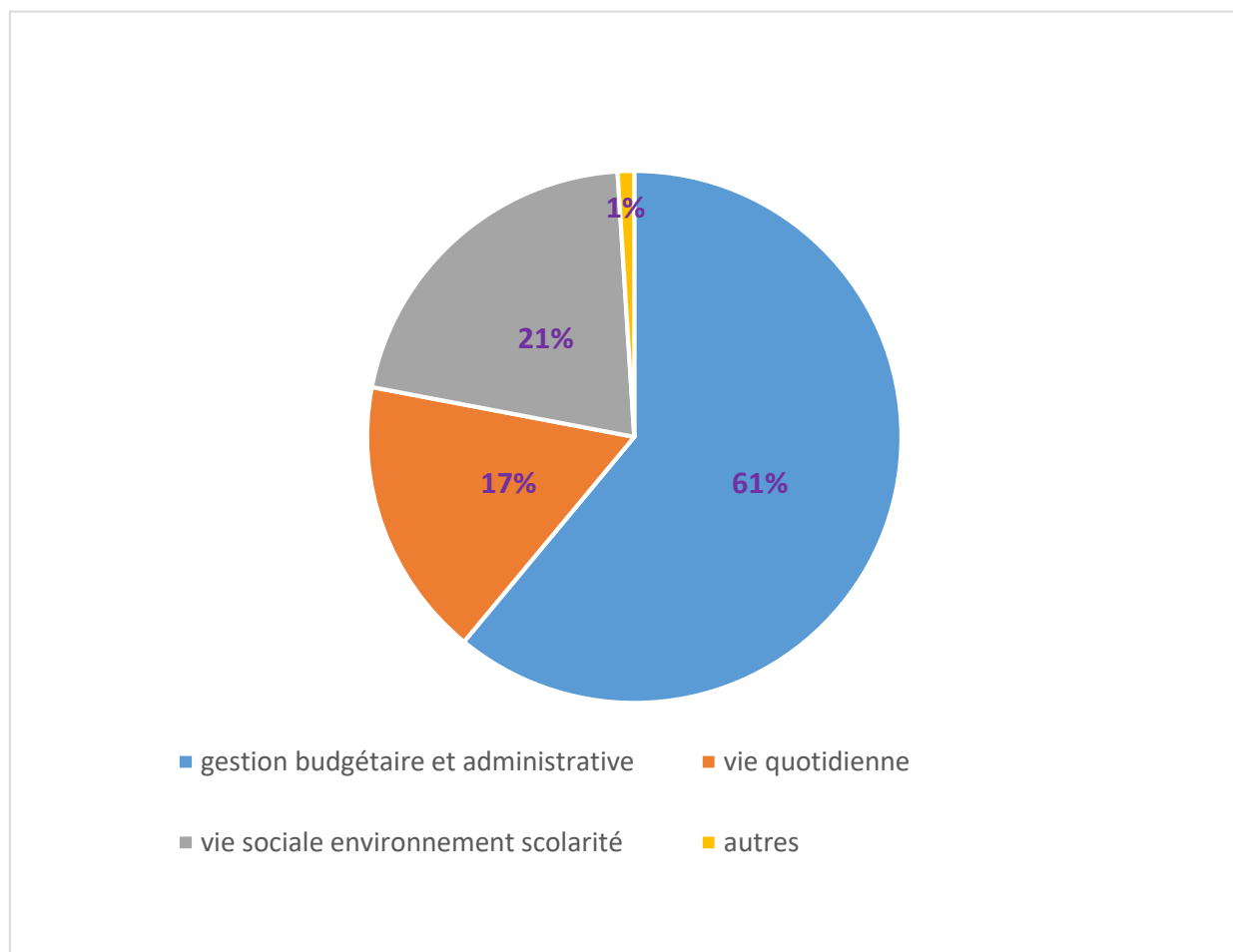
- 1) La gestion budgétaire et administrative
- 2) La vie quotidienne
- 3) La vie sociale, l'environnement, la scolarité.

Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les mesures initiales réalisées)

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Guingamp Rostrenen Paimpol	Lannion	Saint Brieuc	Total
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	10	7	5	22
	Gestion administrative	9	6	4	19
	Ouverture de droits	4	2	1	7
	Gestion des achats pour les enfants	2	1	1	4
	Apurement des dettes	6	5	-	11
	Surendettement	3	1	-	4
	Sous total Gestion budgétaire et administrative	34	22	11	67
Vie quotidienne	Aménagement du logement	3	1	-	4
	Utilisation des espaces	1	-	-	1
	Utilisation des appareils	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	1	3	-	4
	Changement de logement	4	-	1	5
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-
	Alimentation	2	2	-	4
	Santé	-	1	-	1
	Sous total Vie quotidienne	11	7	1	19
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements sociaux	-	1	1	2
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	1	-	1	2
	Scolarité	2	1	-	3
	Cantine/garderie	-	-	-	-
	Aide aux devoirs	-	1	-	1
	Accès activités/sports/loisirs	4	3	3	10
	Projet vacances	2	-	1	3
	Transports/mobilité	-	2	-	2
	Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité	9	8	6	23
Autre :		1	-	-	1
	Sous total Autre	1	-	-	1
Total	55	37	18	110	

REPARTITION DES DEMANDES PAR DOMAINE D'INTERVENTION - AESF 2022



Les constats de ce début de marché sont identiques à ceux notifiés dans le bilan d'activités du 1^{er}/01/2022 au 31/12/2022, à savoir :

- Les motifs principaux d'intervention quel que soit le territoire concerne principalement la gestion administrative et budgétaire à hauteur de 61% des interventions.
- La problématique vie sociale/ Environnement et scolarité représente 21% des mesures.
- L'accompagnement autour de dettes (dossier de surendettement ou apurement) concerne 14% des ménages. Ce pourcentage du public à avoir besoin d'un accompagnement sur cette problématique reste stable.

2.2. Descriptif des renouvellements entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022

Pays MDD	Mesures renouvelées				
	Signées	Annulées	En attente de signature	Total	%
Guingamp/Rostrenen/Paimpol	3	-	-	2	27.27 %
Saint Brieuc	6	-	-	6	54.55 %
Lannion	2	-	-	3	18.18 %
Département	11	-	-	11	100 %

11 demandes de renouvellement ont été effectuées sur le nouveau marché pour le 4^{ème} trimestre 2022.

2.2.1. Les motifs d'intervention

Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les renouvellements réalisés)

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Guingamp Rostrenen Paimpol	Lannion	Saint Briec	Total
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	3	3	5	11
	Gestion administrative	2	3	6	11
	Ouverture de droits	-	-	2	2
	Gestion des achats pour les enfants	3	-	2	5
	Apurement des dettes	1	2	2	5
	Surendettement	1	1	3	5
	Sous total Gestion budgétaire et administrative	10	9	20	39
Vie quotidienne	Aménagement du logement	1	1	-	2
	Utilisation des espaces	-	-	-	-
	Utilisation des appareils	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-
	Changement de logement	1	1	1	3
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-
	Alimentation	-	-	-	-
	Santé	-	-	1	1
	Sous total Vie quotidienne	2	2	2	6
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements sociaux	-	-	-	-
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	-	-	2	2
	Scolarité	-	1	1	2
	Cantine/garderie	1	-	-	1
	Aide aux devoirs	-	-	-	-
	Accès activités/sports/loisirs	-	1	3	4
	Projet vacances	-	-	2	2
	Transports/mobilité	-	-	-	-
	Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité	1	2	8	11
Autre :		-	-	-	-
	Sous total Autre	-	-	-	-
Total		13	13	30	56

- Les objectifs en lien avec la gestion budgétaire et administrative restent majoritaires avec 39 ménages souhaitant travailler cette problématique. Il est intéressant de noter que ce motif d'intervention est plus sollicité pour le territoire de la MDD de Saint-Briec.
- L'accès aux activités/sports et loisirs est également sollicité.

2.3. Descriptif des bilans de fin de mesure entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022

4 mesures ont pris fin au 31/12/2022.

Territoire	Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Annulation	-	-	1	50 %	1	50 %	2	50 %
Refus du renouvellement par le Conseil Départemental	-	-	-	-	-	-	-	-
Fin de mesure	-	-	-	-	1	50 %	1	25 %
Changement Orientation*	-	-	1	50 %	-	-	1	25 %
TOTAL	-	-	2	100 %	2	100 %	4	100%
Dont orientation vers une mesure spécifique :								
Orientations	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
MJAGBF	-		-		-		-	
MASP	-		1		-		1	
AED AEMO	-		-		-		-	
ASRL / ASLL	-		-		-		-	
protection des majeurs	-		-		-		-	
Centre maternel	-		-		-		-	
Entrée CHRS	-		-		-		-	

Sur les 4 mesures ayant pris fin au 31/12/2022 :

- une a nécessité une orientation vers une autre mesure spécifique : la MASP
- une mesure a nécessité une réorientation vers une mesure avec une TISF.

2.4. Les actions collectives

Il est prévu, dans le cadre de la mesure AESF, la mise en œuvre d'actions collectives sur le secteur où réside la famille en lien avec la MDD. Ces actions collectives sont construites sur des thématiques en relation avec les difficultés rencontrées par les familles : comment acquérir des outils pour gérer son budget, comment réduire les factures énergétiques, comment avoir une alimentation équilibrée, une bonne hygiène de vie...

- Pour le dernier trimestre 2022, trimestre de mise en œuvre du nouveau marché, seule l'AMISEP a mis en place une action collective. Pour le territoire de Saint-Brieuc, une rencontre avec la MDD était programmée en janvier 2023, nous avons souhaité attendre cet échange avant de proposer une action collective.

Le détail de ces actions par territoire est précisé dans les Focus ci-après :

3. FOCUS territoires

Le focus par territoire est réalisé sur les 4 mois du nouveau marché, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre. Il n'y a pas de comparatif avec l'année N-1.



FOCUS TERRITOIRE GUINGAMP / ROSTRENEEN / PAIMPOL

2022	
Mesure Initiale	
Signée	6
Annulée	1
En attente signature	3
Sous total	10
Renouvellement	
Signées	2
Annulée	-
En attente signature	1
Sous total	3
TOTAL	13

Nombre d'enfants	2022 (4 mois)
Mesures initiales	18

Composition familiale		2022	
		Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfants	6	60 %
	3 enfants et+	3	30 %
Couple	1 et 2 enfants	1	10. %
	3 enfants et +	-	-

Ce bilan d'activité porte sur le nouveau marché AESF, soit à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre 2022. Nous ne pouvons pas comparer les chiffres du nombre de mesures avec 2021.

Il y a peu de demandes sollicitées sur Guingamp et Rostreneen.

Les personnes accompagnées sont majoritairement des familles monoparentales (90 %). Les familles ont peu de réseau. Elles gèrent seules le quotidien et bien souvent les situations sont difficiles (dettes, budget serré).

Contrairement à 2021, la part des personnes ayant 40 à 59 ans est plus grande. Et cette année, aucune famille de 18 à 25 ans n'a été accompagnée.

Age des adultes	2022	
	Nb*	%
De 18 à 25 ans	-	-
de 26 à 39 ans	3	27.27 %
De 40 à 59 ans	7	63.64 %
60 ans et +	1	9.09 %

La moitié des jeunes accompagnés sont adolescents, âgés entre 11 et 18 ans.

Près de 9 enfants sur 10 ont entre 4 et 18 ans.

Les enfants en bas-âge sont peu représentés, et ne concernent qu'un seul enfant sur la période déterminée.

Age des enfants	2022	
	Nb	%
De 0 à 3 ans	1	5.56 %
de 4 à 10 ans	7	38.88 %
de 11 à 18 ans	9	50.00 %
Jeune majeur	1	5.56 %

Nature des ressources	2022	
	Nb	%
Salaire	3	30.00%
RSA	3	30.00 %
Chômage indemnisé	1	10.00 %
Indemnités journalières	1	10.00%
AAH	-	-
Pension invalidité	1	10.00 %
Prestations familiales	-	-
Contrat aidés	1	10.00 %
Sans ressources	-	-
Retraite	-	-
Autres Ressources	-	-

Les familles perçoivent du salaire (30%) et du RSA (30%).

Les mesures AESF n'ont pas concerné de famille percevant l'AAH.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures (10 sur le 4^{ème} trimestre 2022)

		2022	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	10	100 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	13	130 %
	Gestion des achats pour les enfants	2	20 %
	Apurement des dettes/surendettement	9	90 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	4	40 %
	Entretien du logement, des équipements, du linge	2	20 %
	Changement de logement	4	40 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	2	20 %
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	1	10 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	2	20 %
	Accès activités/sports/loisirs /vacances	6	60 %
	Transports/mobilité	-	-

Tous les domaines d'intervention ont été sollicités hormis le domaine du transport/mobilité.

Certains motifs d'intervention sont plus utilisés que d'autres :

- Gestion administrative : 130%
- Gestion budgétaire : 100%
- Apurement des dettes/surendettement : 90%
- Accès activités/sport/loisirs/vacances : 60%

En comparaison à 2021, le motif d'intervention concernant l'apurement des dettes/surendettement est en forte augmentation. Cela peut s'expliquer car les familles sont monoparentales, donc il n'y a qu'un revenu.

Conclusion :

Les difficultés rencontrées par les ménages s'inscrivent dans la même lignée que celles identifiées sur les précédents rapports d'activité, avec des problématiques de gestion administrative et budgétaire liées principalement à une précarisation des familles accompagnées : bas salaires voire bénéficiaires de minima sociaux, loyers et charges trop importantes, parent isolé devant supporter seul l'ensemble des démarches et charges familiales... Le cumul de ces difficultés peut entraîner une démobilitation, aussi les professionnelles s'évertuent à redonner un élan positif dans le parcours des familles, en travaillant sur la gestion du budget et la relation établie avec l'enfant, s'appuyant notamment sur des ressources extérieures.

Communément avec les professionnelles intervenant sur la MdD de Guingamp – Paimpol et Rostrenen, la réflexion autour des actions collectives a été menée, avec la programmation d'une action visant à resserrer les liens entre parents et enfants, autour d'activités ludiques et peu onéreuses (contes de Noël et réalisation de sablés de Noël), cependant cette dernière a dû être annulée en raison d'intempéries.



FOCUS TERRITOIRE LANNION

Nombre d'enfants	2022
mesures initiales	14

	2022
Mesure Initiale	
Signée	-
Annulée	1
En attente signature	7
Sous total	8
Renouvellement	
Signées	2
Annulée	-
En attente signature	-
Sous total	2
TOTAL	10

Pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2022, sur le territoire de Lannion, nous notons 2 renouvellements pour cette période de 4 mois et 7 mesures en attente de signature.

Le nombre d'enfants accompagnés est de 14 pour ces 4 mois d'activité 2022.

Composition familiale		2022	
		Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfant	3	42.86 %
	3 enfants et+	2	28.57 %
Couple	1 et 2 enfants	2	28.57 %
	3 enfants et +	-	-

Les personnes isolées avec enfants représentent 71% du public accompagné dans le cadre des mesures AESF sur le territoire de Lannion, avec une prédominance, comme l'année précédente, d'un public majoritairement composé de personnes isolées avec un ou deux enfants. On note une augmentation de la part des personnes isolées avec 3 enfants et plus. 28% en 2022 contre 4% en 2021.

Concernant l'âge des enfants, la tranche des 11/18 ans est majoritaire soit 42%. Le pourcentage des 0/3 ans concerne 14% en 2022, tandis que la tranche des 4/10 ans représente 1 enfant sur 5 accompagnés dans le cadre de l'AESF. De plus, on note une augmentation de la tranche des jeunes majeurs (représentant 21 % du public).

Age des enfants	2022	
	Nb	%
De 0 à 3 ans	2	14.29 %
de 4 à 10 ans	3	21.43 %
de 11 à 18 ans	6	42.85 %
Jeune majeur	3	21.43 %

Age des adultes	2022	
	Nb*	%
De 18 à 25 ans	1	11.12 %
de 26 à 39 ans	4	44.44 %
De 40 à 59 ans	4	44.44 %
60 ans et +	-	-

Concernant l'âge des adultes on remarque pour la période septembre à décembre 2022 une disparition de la population des 60 ans et plus. Les personnes âgées entre 40/59 ans composent la tranche la plus importante, soit près de la moitié du public accompagné.

Nature des ressources	2022	
	Nb	%
Salaire	2	28.57 %
RSA	3	42.85 %
Chômage indemnisé	1	14.29 %
Indemnités journalières	1	14.29 %
AAH	-	-
Pension invalidité	-	-
Prestations familiales	-	-
Indemnités de stage	-	-
Sans ressources	-	-
Retraite	-	-
Autres Ressources	-	-

Concernant les ressources des ménages accompagnés, il est observé une diminution des ressources des publics accompagnés, avec une hausse significative des personnes percevant le RSA (42 % sur les 4 derniers mois 2022). Tandis que les personnes en emploi représentent une part plus faible du public accompagné, concernant moins du 1/3 des personnes.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures (8 sur le 4^{ème} trimestre 2022) :

		2022	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	7	100.00 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	8	114.00 %
	Gestion des achats pour les enfants	1	14.30 %
	Apurement des dettes/surendettement	6	85.71 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	1	40.00 %
	Entretien du logement, des équipements, du linge	3	42.86 %
	Changement de logement	-	-
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	3	42.86 %
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	1	14.30 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	2	28.57 %
	Accès activités/sports/loisirs / vacances	3	42.86 %
	Transports/mobilité	2	28.57 %

Sur septembre et le dernier trimestre 2022, l'accompagnement est principalement axé sur la gestion budgétaire, administrative, et l'ouverture des droits. Arrive ensuite l'apurement des dettes/surendettement. On note une augmentation sur cette dernière thématique. On observe également une forte augmentation de l'axe vie quotidienne pour les foyers en 2022 par rapport à l'année 2021. Ces thématiques abordées sont globalement similaires à celles identifiées à travers les précédents bilans.

Globalement, les familles se retrouvent dans des situations financières très fragiles, devant faire face à de nombreuses factures ou loyers impayés. Les dettes se cumulent et les ménages ont besoin d'un soutien régulier pour apurer leurs dettes et rétablir leur situation budgétaire. De plus, on note une forte augmentation des charges (énergie, loyer, transport, coût de la vie) liée à l'inflation que nous rencontrons dans ce contexte économique actuel.

En conclusion :

L'intervention des chargées AESF est repéré sur le territoire par les partenaires. Suite à l'évolution du marché AESF en septembre 2022, les mesures AESF continuent de nous être orientées. Les objectifs principaux sont l'accompagnement administratif budgétaire pour les familles.

Face au contexte économique, locatif et hausse de l'énergie, les chargées d'AESF peuvent rencontrer un sentiment de frustration quant à la difficulté de résolution des situations. Le travail effectué sur le budget visant à améliorer les conditions de vie et d'éducation des enfants sont une priorité des chargées AESF, qui s'emploient à intégrer ces derniers dans les rencontres, et à orienter les familles vers l'extérieur.

Communément avec les professionnelles intervenant sur la MdD de Guingamp – Paimpol et Rostrenen, la réflexion autour des actions collectives a été menée, avec la programmation d'une action visant à resserrer les liens entre parents et enfants, autour d'activités ludiques et peu onéreuses (contes de Noël et réalisation de sablés de Noël), cependant cette dernière a dû être annulée en raison d'intempéries.



FOCUS TERRITOIRE SAINT BRIEUC

	2022
Mesure Initiale	
Signée	1
Annulée	1
En attente signature	5
Sous total	7
Renouvellement	
Signées	6
Annulée	-
En attente signature	-
Sous total	6
TOTAL	13

Une augmentation de prescriptions de mesures initiales est à noter sur la fin d'année 2022 pour le secteur de SBAA mais pas sur celui de LTM (Lamballe Terre et Mer). En effet, aucune demande AESF n'a été effectuée sur le territoire de Lamballe. Afin de comprendre l'absence d'orientation, une rencontre Penthièvre Actions et MDD de Lamballe a été effectuée (comme sur les autres territoires). Les hypothèses suivantes, pouvant expliquer l'absence d'orientation, ont été émises : d'une part les familles opteraient pour un soutien à la gestion budgétaire via d'autres dispositifs (même si d'autres problématiques existent) et par ailleurs l'AESF étant une mesure administrative, relevant de la protection de l'enfance, les familles ne souhaiteraient pas y adhérer.

Les adultes accompagnés ont majoritairement entre 26 et 39 ans.

Age des adultes	2022	
	Nb	%
De 18 à 25 ans	1	16.67 %
de 26 à 39 ans	4	66.67 %
De 40 à 59 ans	1	16.67 %
60 ans et +	-	-

Sur ces 4 mois d'activités, aucun couple n'a été orienté sur la mesure.

De même, nous n'avons pas accompagné d'enfants de moins de 4 ans sur cette période. En revanche la part des adolescents reste importante. Nous avons accompagné en parallèle de la stabilisation de la gestion du budget familial, des jeunes dans leur projet de recherche de formation/terrain d'apprentissage.

Composition familiale		2022	
		Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfants	3	50.00 %
	3 enfants et +	3	50.00 %
Couple	1 et 2 enfants	-	-
	3 enfants et +	-	-

Age des enfants	2022	
	Nb	%
De 0 à 3 ans	-	-
de 4 à 10 ans	9	56.25 %
de 11 à 18 ans	7	43.75 %
Jeune majeur	-	-

Nature des ressources	2022	
	Nb	%
Salaire	1	16.67 %
RSA	4	66.66 %
Chômage indemnisé	-	-
Indemnités journalières	1	16.67 %
AAH	-	-
Pension invalidité	-	-
Prestations familiales	-	-
Indemnités de stage	-	-
Sans ressources	-	-
Retraite	-	-
Autres Ressources	-	-

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures (6 sur le 4^{ème} trimestre 2022) :

		2022	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	5	83.30 %
	Gestion administrative	4	66.67 %
	Ouverture de droits	1	16.70 %
	Gestion des achats pour les enfants	1	16.70 %
	Apurement des dettes/surendettement	-	-
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-
	Changement de logement	1	16.70 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé		-
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	2	33.33 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs		
	Accès activités/sports/loisirs /vacances	4	66.67 %
	Transports/mobilité	-	-

- Comme chaque année, la gestion budgétaire et la gestion administrative sont les motifs principaux de prescriptions de la mesure avec respectivement 83% et 66% des ménages concernés.
- 67 % des ménages, qui pour rappel sont uniquement des parents isolés sur cette période, sont bénéficiaires du RSA.
- On observe une demande en terme de projet assez forte sur l'accès aux loisirs et vacances. Certains projets ont pu être construits avec des familles parfois en lien avec Vacances pour tous lorsque cela était possible.
- A l'inverse, nous ne voyons pas apparaître de lien avec la scolarité, même pour les plus grands, dans les demandes originelles. Ce sont pourtant des axes d'accompagnement pouvant répondre à un besoin que ce soit pour suivre et comprendre les orientations ou pour aider l'adolescent dans ses réflexions et recherches.
- L'un des suivis cette année s'est achevé sans aucun référent en MdD. La situation avait été stabilisée mais la famille termine donc la mesure sans interlocuteur en relai et avec des soucis de barrière de la langue important.
- Une rencontre a été organisée dans chacune des MdD par la DEF et les associations pour présenter le nouveau marché aux services SASP et SEF.



4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan est réalisé sur une période de 4 mois, le marché 2022-2026 ayant débuté le 1^{er} septembre 2022.

A la lecture de ce bilan, on constate que le nombre d'orientations pour des mesures initiales est faible pour le territoire de la MDD de Saint-Brieuc voire inexistant à Lamballe Terre et Mer et en augmentation pour la MDD de Lannion.

Depuis le début du marché, le groupement s'est réuni une fois afin de travailler sur le bilan d'activité et organiser la prochaine rencontre des CESF du groupement MAESF.

Pour les actions collectives, des rapprochements ont été faits sur la fin de l'année 2022 avec les MDD de Saint-Brieuc (Ville et Couronne) et Lamballe. Des rencontres sont prévues au mois de janvier avec l'adjointe à la directrice déléguée au social de Saint-Brieuc afin de voir les possibilités de mutualisation et d'actions en direction des publics accompagnés par les MDD et nos associations. Il est également important de rappeler que lors des rencontres de présentation de la mesure AESF entre les services SASP, SEF, la DEF et les associations, il a été précisé que les actions collectives étaient conditionnées par un nombre minimum de ménages accompagné, soit entre 4 et 5.

Le groupement est disponible pour une rencontre bilan / perspectives avec le Conseil Départemental.